



Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte



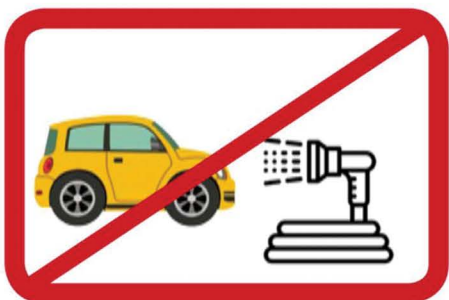
Interdiction d'arroser:
- les pelouses,
- les massifs fleuris
- les arbres et arbustes de moins
d'un an en pleine terre
entre 8h et 20h.



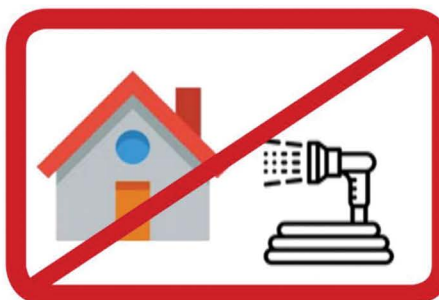
Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 11h et 18h.



Interdiction
de remplir et de vidanger les plans
d'eau, de remplir les piscines privées
(de plus d'1 m³), sauf lorsque ce remplissage
est lié à la sécurité de l'ouvrage ou
des utilisateurs (remise à niveau sous
condition de la présence d'une bâche) ou
sauf lors de la mise en service pour
réception de travaux (si les travaux ont
débuté avant les 1^{ères}
restrictions).



Interdiction de laver les véhicules
en dehors des stations professionnelles de
lavage équipées d'un système de recyclage
ou d'un lavage à haute pression,
sauf pour les véhicules ayant une obligation
réglementaire, technique et les organismes
liés à la sécurité.



Interdiction de nettoyer les
façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou
une entreprise de nettoyage
professionnelle.



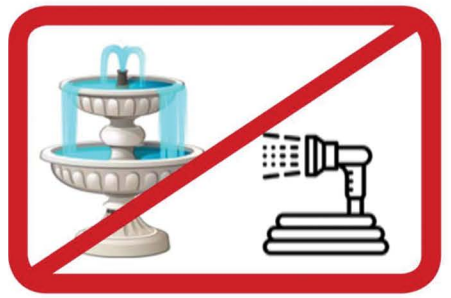
Interdiction d'arroser:
- les terrains de sport
- les stades
- les établissements équestres
- les golf
entre 8h et 20 h
(l'arrosage est réduit au maximum).



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.seine-et-marne.gouv.fr



Réduction de la consommation
industrielle
à l'arrêté cadre sécheresse départemental
et aux arrêtés préfectoraux d'autorisation
en vigueur
www.seine-et-marne.gouv.fr



Interdiction d'alimentation
des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela
est techniquement possible.